

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de suffrages exprimés : 16

VOTES : Contre : 0 Pour : 16

Date de convocation : 23 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Comité Directeur
de l'Office de Tourisme
DE LA GRANDE MOTTE**

Séance du 06 décembre 2023

N° 182

Objet : Mise à jour des tarifs Boutique de l'OT

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à 15h00, le Comité de Direction dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphan ROSSIGNOL, à la mairie de La Grande Motte

Présents : S ROSSIGNOL-T BOUVAREL-I BERGE-B REY-J JENIN-VIGNAUD-O
BALLANT-S DE SAN FELIX-L ZORDIA-C CERTOUX-A LASSERAND-B
ROUSSELOT-C CAFFIN-K MONGE-R GIUSTI-S DE LA CHAUSSEE-J KERUZORE

Absents excusés : C BERGER-P ABEL-H PARENA-J SERIES-I JOULIE-J MESTRE

Assistaient à la séance : S CHAUSSON-J ARNAUD

Le président expose :

Suivant la délibération 204 du 25 février 2013, relative à la création de la régie de recettes et d'avances « Boutique de l'OT de La Grande Motte », je vous propose de valider la mise à jour des tarifs de vente H.T. des produits de la « Boutique de l'OT » votée le 05 juin 2023 par délibération n°160

Récapitulatif des offres promotionnelles consenties sur les produits « Boutique de l'OT »
(Liste des tarifs annexée à cette délibération)

CLIENTS BOUTIQUE

Réductions hors librairie et produits design

- **CARTE PROGRAMME FIDELITE**

Réduction* de 20% pour un montant de 80€ d'achat atteint en une ou plusieurs fois, la réduction s'applique sur l'achat suivant.

- **CARTE PASS LOISIRS**

Réduction* de 10%* à partir de 15.00€ d'achat sur présentation de la carte.

- **JEUX CONCOURS/BONS D'ACHAT**

Pour bénéficier de son bon d'achat, le participant devra présenter la preuve de son gain et une pièce d'identité.

- **FIN STOCK & ARTICLES ABIMES**

Réduction de 20% à 50% selon l'état de la dernière pièce d'un produit en stock.

PROFESSIONNELS LGM ET GROUPES/SEMINAIRES

Réductions hors librairie et produits design

- **COMMANDE**
 - ⇒ Réduction* de 10% à 20% pour toute commande au-dessus de 250€ HT (en une fois ou cumulé sur une année civile)
 - ⇒ Réduction* de 20% jusqu'à 40% pour une commande au-dessus de 400 HT (en une seule fois)
- **REVENTE**

Dans le cadre d'un contrat, la revente des produits LGM par des socio-pros, ces derniers s'engagent à pratiquer des prix publics identiques ou supérieurs à ceux de la boutique.
- **OPERATION « CARAFES LGM »**

Dans le cadre d'une opération de notoriété de la marque, la boutique offre 70% des carafes commandées sur son stock promotionnel, les 30% restant seront facturés aux restaurateurs au prix public.
- **PARTENARIAT**

Réduction* de 30% dans le cadre d'une convention avec des structures qui souhaitent faire la promotion de la ville et de la marque lors d'évènements.

INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

- **RELATIONS PUBLIQUES/PRESSE**

Réduction* de 20% à 30% dans le cadre d'opération de promotion par les services Communication de la Ville et de l'Office de Tourisme
- **LIBRAIRIE**

Réduction de 30% sur le rayon Librairie pour les services Communication de la Ville et de l'Office de Tourisme ainsi qu'auprès de la librairie de La Grande-Motte A l'exception de l'édition 2022 de « La Grande Motte Patrimoine du XXème siècle ».

Le stock restant de l'édition 2016 de ce même ouvrage est proposé aux services Communication de la Ville et à l'Office de Tourisme à 10.00€ HT
- **PARTENAIRES**

Réduction* de 20% à 30% sur des produits identifiés dans la convention de partenariat (en retour de visibilité notamment)
- **COLLABORATION AVEC ARTISTES/CREATEURS**

Réduction de 20% à 30% sur des commandes de produits de leur collection
+ Un exemplaire gratuit de chaque produit dérivé

En dehors de ces offres, l'ordonnateur est autorisé, lors de périodes de promotion ou de soldes, à appliquer les réductions de la grille tarifaire, y compris sur les produits Design.

(* Réductions uniquement applicables sur une sélection d'articles désignés sur la grille tarifaire ci-jointe et hors promotions.

Je vous propose de valider ces décisions.

Où l'exposé, et après avoir délibéré, le comité adopte la proposition à l'unanimité.

Le Président,
Stéphan ROSSIGNOL

